 

**CLUG DRAGON MUAY THAIREGLEMENT INTERIEUR**

**ARTICLE 1/ ADHESION AU CLUB**

**DRAGON MUAY THAI** autorise 2 cours d’essai gratuit avant inscription. Toute personne désirant s’inscrire au **DRAGON** **MUAY THAI** devra :

* Remplir intégralement et lisiblement une fiche d’inscription
* Remplir une autorisation parentale (pour les mineurs seulement)
* Remplir une autorisation parentale pour participer aux ASSAUTS (pour les mineurs seulement)
* Faire établir un certificat médical (modèle fourni par la fédération) d’aptitude aux sports de combat en particulier la BOXE MUAY THAI. A fournir impérativement dans un délai de 15 jours après la remise du dossier.

**PAS DE CERTIFICAT MEDICAL PAS DE COURS**

L’adhésion ne sera effective qu’après fourniture du dossier complet, du règlement et de l’encaissement de la cotisation par l’association. Les membres reconnaissent avoir pris connaissances des statuts et du règlement intérieur et en accepter toutes les dispositions sans aucune restriction.

**ARTICEL 2/ COTISATION :**

Le montant des cotisations est fixé chaque année après l’approbation par le conseil d’Administration. La cotisation est valable du 1er septembre de l’année en cours jusqu’au 30 juin de l’année N+1.Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d’année en cas de démission ou d’exclusion d’un membre. La cotisation est payée à l’inscription

**Chaque adhérent de l’association DRAGON MAUY THAI s’acquitte de sa cotisation annuelle
Celle-ci ouvre droit à l’inscription aux cours. En cas de non-règlement l’adhérent ne sera pas autorisé à participer au cours**

**ARTICLE 3/ ACCES REGLEMENT AUX LOCAUX**

La présence de l’instructeur ou d’un membre du bureau est indispensable à l’utilisation des locaux.

L’association **DRAGON MUAY THAI** ne pourra être rendu responsable des pertes, vols ou détériorations d’objets de valeur ou autres, et décline toute responsabilité pendant et hors des heures de cours en cas d’oubli ou de vol d’affaires personnelles.

L’accès au cours est réservé aux adhérents et aux personnes désirant faire un essai et occasionnellement à une ou deux personnes de l’entourage de l’adhérent.

**ARTICLE4/ PRET DE MATERIEL**

Les membres sont responsables du matériel mis à leur disposition et doivent le remplacer ou le rembourser, à valeur du neuf, en cas de perte ou de détérioration. Le prêt de matériel (gants) est réservé aux personnes effectuant un cours d’essai. Chaque adhérent devra se munir par la suite de son propre matériel.

Les protections et tenues pour pratique la boxe MUAY THAI sont les suivantes :

* Gants de boxe - Protèges tibias type chaussette Coquille de protection (fille et garçons)
* Bandes - Protèges-dents -Short

A la fin de chaque séance, les élèves sont priés de restituer le matériel prêté par le Club (Gants, Pao ; etc…) et de récupérer la totalité de leurs vêtements et accessoires dans la salle. Les adhérents doivent respecter le matériel des uns et des autres. En cas de dégradation volontaire, la responsabilité de l’adhérent pourra être engagée.

**En cas d’oubli de matériel l’adhérent ne pourra pas participer ni au cours ni aux assauts. Il sera invité à le regarder depuis l’estrade.**

**AUCUNE DEROGATION NE SE SERA POSSIBLE.**

Les élèves sont priés de mettre en place les tatamis et de les rangés à la fin de la séance.

**ARTICLE 5/ TENUE**

Les activités sportives devront être effectuées dans une tenue décente et adaptée (pantalon, short, tee shirt…) En cas d’utilisation de prothèse optique, auditives, etc… celles-ci devront être adaptées et faire l’objet d’une indication médicale. Le port de bijoux, colifichets, boucles d’oreilles, … est interdit pendant les cours.

Les piercings corporels devront être impérativement protégés (pansement, sparadrap, etc..) et le port de piercings au visage ou boucles d’oreilles durant le cours est interdit.

Par respect pour les membres du club, l’adhérent devra faire preuve d’une bonne hygiène, les ongles des mains et des pieds devront être coupés par sécurités.

Les cheveux longs devront être attachés, ceci est valable pour les filles et les garçons

**Il est demandé aux adhérents de se changer dans les toilettes qui sont à leurs disposition ET NULLE PART AILLEURS.**

**ARTICLES 6/ DROIT A L’IMAGE**

Les membres de l’association autorisent **DRAGON MUAY THAI** à prendre des photos et vidéo lors des cours ou activités organises par l’association et utiliser celles-ci dans le cadre de la promotion de l’association sans réclamer la moindre indemnité financière ou de quelques natures que ce soit.

Les membres du **DRAGON MUAY THAI** sont soumis à une certaine obligation de réserve et de fait ne sont pas habilités à faire des déclarations officielles au nom de l’association sans l’accord des membres du bureau.

**ARTICLE 7/ HORAIRES**

Les adhérents doivent être en tenue d’entraînement 10 minutes avant chaque cours.

Il est interdit de quitter ou de pénétrer sur les lieux des cours sans avoir obtenu l’autorisation de l’instructeur.

En cas retard, par respect pour l’instructeur et les autres adhérents, il est demandé de rentrer discrètement sans perturber le cours et d’attendre l’autorisation de l’instructeur pour intégrer le cours.

Par respect pour le bon déroulement des cours, les aller et venus hors de la salle sont interdits.

En cas de retard supérieur à 15 minutes l’accès au cours pourra être refusé à l’adhérent.

**L’UTILISATION DES TELEPHONES PORTABLES EST INTERDIT PENDANT LE COURS.**

**ARTICLE 8/ DISCIPLINE**

Tout membre qui par sa conduite ou ses propos, porterait atteinte à la réputation de l’instructeur, adhérents ou du club **DRAGON MUAY THAI** pourra être exclu par décision du bureau de l’association.

En cas de mise en cause dans une bagarre à l’extérieur l’adhérent sera exclu immédiatement et définitivement du club **DRAGON MUAY THAI**.

Tout membre qui ne respectera pas les locaux, l’instructeur, les autres adhérents ainsi que toute personne se trouvant dans l’encadrement de **DRAGON MUAY THAI** sera immédiatement sanctionné.

**Pendant le cours les adhérents sont priés d’écouter les instructions du coach et de se conformer aux dites instructions. En cas de non-respect l’adhérent sera exclu du cours. Le club DRAGON MUAY THAI sera en aucun cas tenu responsable des blessures pouvant survenir entre adhérents en cas d’indiscipline ou de non-respect des règles de sécurité.**

Il est interdit de fumer dans les locaux de l’association. L’usage de stupéfiant est strictement interdit, ainsi que la consommation d’alcool.

**ARTICLE 9/ EXCLUSIONS**

**DRAGON MUAY THAI** se réserve le droit d’exclure un membre pour les motifs suivants :

* Matériel détérioré
* Comportement dangereux et agressif
* Propos désobligeants ou manque de respect envers les autres membres ou l’instructeur
* Non-respect des statuts et du règlement intérieur
* Non-paiement de la cotisation
* Certificat médical non fournie
* **Par respect pour l’instructeur, pour les adhérents et pour le bon fonctionnement du club, toute absence non justifiées supérieure à 1 mois, entraîne l’exclusion de l’adhérent.**

**POUR TOUTES QUESTIONS SPORTIVES OU D’ENTRAINEMENT VEUILLEZ-VOUS S’ADRESSER A THIERRY DANTICHAN ET POUR TOUT CE QUI EST ADMINISTRATIF A REGINE SALEK.**

Le Président : Le secrétaire : Adhérent :

Thierry DANTICHAN Régine salek